

ID: 084-258402346-20190718-2019CS42-DE



Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 CS 42** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

<u>Objet</u>: REVALIDATION GEOPARC – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES EVALUATEURS

L'an deux mille dix-neuf et le 18 juillet à 11h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 10 juillet 2019, suite à l'absence de quorum au Comité syndical du 02 juillet 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. S'agissant d'une nouvelle convocation, il n'y a pas de condition de quorum. Vingt-quatre (24) présents dont six (6) représentés.

Etaient présents:

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Saine GATIN, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Gisèle MARTIN, suppléante de la commune de SIVERGUES, Danielle BRUN, suppléante Conseil départemental de Vaucluse

Messieurs Michel RUFFINATTI, Serge VANNEYRE, André BOUFFIER, Pierre BENAS, Sergio ILOVAISKY-CANO, José YEVANES, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Anne-Marie CHEREZY à Gisèle MAGNE
Christiane NAJI à Anne-Cécile REUS
Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Messieurs
Pierre POURCIN à André BOUFFIER
Félix BOREL à Michel RUFFINATTI

Etaient excusés:

Mesdames Pierrette FRIMAS, Paule DAPRES, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Fabienne ELLUL Messieurs Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Louis BISCARRAT, Paul FABRE, Jean-Louis JOSEPH

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du PNR du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009;

Vu les directives opérationnelles concernant le processus de revalidation des Géoparcs mondiaux UNESCO ;

Vu les crédits inscrits au budget 2019;

Considérant la désignation de Messieurs Pål Thjømøe, de Norvège et Noritaka Matsubara, du Japon comme évaluateurs par le bureau du Conseil des Géoparcs ;

Considérant que les frais d'évaluation sont entièrement à la charge du territoire évalué;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • ■ • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Lung, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Cheweuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touralne, Lorraine, Luberon, Marais do Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Relms, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Olse-Pays de France, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auverane, Vosges du Nord

Envoyé en préfecture le 31/07/2019 Reçu en préfecture le 31/07/2019 Affiché le ID : 084-258402346-20190718-2019CS42-DE

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre à sa charge les frais de mission (voyage, repas, hébergement) des évaluateurs Pål Thjømøe et Noritaka Matsubara ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

60, Place Jean Jaurès B.P. 122 34404 APT CEDEX

Dominique SANTONI